



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 033-213302615-20240418-2024\_04\_006-DE

En exercice : .....14

Présents : .....11

Votants : .....14

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024\_04\_06

L'an deux mille VINGT QUATRE, le vendredi 5 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

**Présents :** Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, M. BRINGART Christophe, Adjoint au Maire, Mme MATHIEU Julie, Adjoint au Maire, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. BOUDOT Vincent, M. VILAIN Paul, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie.

**Absent :**

**Absents excusés :** Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, Mme BOUCHE Coralie

**Exclus :**

**Procuration :** Mme PIARDET Corinne à Mme BITARD Céline, M. PIARDET René à M. BRINGART Christophe, Mme BOUCHE Coralie à Mme MATHIEU Julie

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU Julie

### OBJET : SUBVENTIONS 2024

Madame le Maire propose de passer au vote le montant des subventions versée pour l'année 2024, aux associations de droit privées :

- Amicale des chasseurs : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Amicale des chasseurs

- Association Française des scléroses en plaque : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Association Française des scléroses.

- Auberge du cœur : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Auberge du cœur

- CAZE MAJOU : 600 € (Sortie de Mr GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CAZE MAJOU

- CHANT'A LUSSAC : 300 € (Sortie de Mr GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CHANT'A LUSSAC.

- COMITE DE JUMELAGE : 6 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au COMITE DE JUMELAGE.

- DONNEURS DE SANG : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au DONNEURS DE SANG

- FNACA : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la FNACA



**COMMUNE DE LUSSAC**

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S'LO

ID : 033-213302615-20240418-2024\_04\_006-DE

En exercice : .....14

Présents : .....11

Votants : .....14

- FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS

- JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS.

- JUDO CLUB LUSSACAIS : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au JUDO CLUB LUSSACAIS

- KUMITE EVOLUTION : 1 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au KUMITE EVOLUTION

- LEONIE PRAX : 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au LEONIE PRAX.

- LES P'TITS ECOLIERS DE LUSSAC : 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux P'TITS ECOLIERS DE LUSSAC :

- PREVENTION ROUTIERE : 100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la PREVENTION ROUTIERE.

- SECOURS CATHOLIQUE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au SECOURS POPULAIRE

- TC VIGNES : 1500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TC VIGNES

- TELETHON : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TELETHON

- TWIRLINGCLUB LUSACAIS : 1 400 € (SORTIE DE Mme FORESTIER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TWIRLINGCLUB LUSACAIS : 1 400 €

- VIE LIBRE : 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au VIE LIBRE : 200 €

- 7 AKORS MUSETTE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette Subvention à 7 AKORS MUSETTE



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le   
N° ID : 033-213302615-20240418-2024\_04\_006-DE

En exercice : .....14  
Présents : .....11  
Votants : .....14

Le Maire

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le 5 avril 2024

Le Maire, Dorothée BRETON